



Gestion
financière MD inc.

Assemblées extraordinaires des porteurs de parts des Fonds suivants

**Fonds collectif d'obligations canadiennes
GPPMD**

**Fonds collectif d'obligations canadiennes
à long terme GPPMD**

(individuellement et collectivement, un ou les Fonds)

qui se tiendront le 23 avril 2019
à 10 h 30 (heure d'Ottawa)
au Learning Centre dans les bureaux de
Gestion financière MD inc., situés au
1870, promenade Alta Vista, Ottawa (Ontario) K1G 6R7

Table des matières

- Sollicitation de procurations.....1
- Objet des assemblées1
- Résumé des modifications proposées1
- Approbations requises 2
- Renseignements supplémentaires 2
- Modification proposée de l'objectif de placement du Fonds collectif d'obligations canadiennes
GPPMD et motifs et avantages de la modification proposée..... 2
- Modification proposée de l'objectif de placement du Fonds collectif d'obligations canadiennes
à long terme GPPMD et motifs et avantages de la modification proposée 3
- Gestion des Fonds4
- Nomination des fondés de pouvoir et révocation des procurations..... 5
- Exercice du pouvoir discrétionnaire par les fondés de pouvoir..... 5
- Parts comportant droit de vote et principaux porteurs..... 6
- Auditeur 6
- Généralités 6
- Annexe A – Résolutions..... 7

Circulaire de sollicitation de procurations

Sollicitation de procurations

L'information figurant dans la présente circulaire de sollicitation de procurations (la **circulaire**) est fournie par le conseil d'administration de Gestion financière MD inc., en sa qualité de fiduciaire et de gestionnaire des Fonds (le **gestionnaire**), **dans le cadre de la sollicitation, par le gestionnaire, de procurations** qui seront utilisées aux assemblées extraordinaires des porteurs de parts des Fonds.

Ces assemblées extraordinaires se tiendront simultanément au **Learning Centre dans les bureaux de Gestion financière MD inc., situés au 1870, promenade Alta Vista, Ottawa (Ontario) K1G 6R7, le 23 avril 2019 à 10 h 30** (heure d'Ottawa) (individuellement, une **assemblée** et, collectivement, les **assemblées**) aux fins énoncées dans l'avis de convocation. Le gestionnaire prévoit que la sollicitation de procurations se fera principalement par la poste et par téléphone. Le gestionnaire prendra en charge le coût de la sollicitation.

Le quorum de chaque assemblée est fixé à au moins deux personnes physiques présentes et détenant ou représentant à titre de fondés de pouvoir au moins 5 % des parts en circulation du Fonds. Si l'assemblée à l'égard d'un Fonds est ajournée (par exemple, si le quorum n'est pas atteint à l'assemblée), la reprise de l'assemblée se tiendra au **Learning Centre dans les bureaux de Gestion financière MD inc., situés au 1870, promenade Alta Vista, Ottawa (Ontario) K1G 6R7, le 7 mai 2019 à 14 h** (heure d'Ottawa). Le quorum de chaque reprise d'assemblée d'un Fonds sera fixé à au moins deux personnes physiques présentes et détenant ou représentant à titre de fondés de pouvoir des parts du Fonds en circulation.

Objet des assemblées

Les assemblées sont convoquées afin d'étudier les questions extraordinaires suivantes :

1. pour le **Fonds collectif d'obligations canadiennes GPPMD**, une modification de l'objectif de placement afin de permettre au Fonds d'investir dans des obligations du gouvernement du Canada et des provinces, de municipalités et de sociétés ainsi que dans des obligations adossées à des actifs, venant à échéance, en moyenne, à court terme plutôt qu'à court ou à moyen terme.
2. pour le **Fonds collectif d'obligations canadiennes à long terme GPPMD**, une modification de l'objectif de placement afin de permettre au Fonds d'investir dans des obligations du gouvernement du Canada et des provinces, de municipalités et de sociétés ainsi que dans des obligations adossées à des actifs, de toutes les échéances plutôt que venant à échéance, en moyenne, à long terme.
3. pour chaque Fonds, les autres questions qui pourraient être dûment soumises à chaque assemblée.

Le texte de la résolution qui sera étudiée à chaque assemblée autorisant les questions mentionnées aux paragraphes 1 à 3 ci-dessus est reproduit à l'annexe A de la présente circulaire.

Le Fonds collectif d'obligations canadiennes GPPMD et le Fonds collectif d'obligations canadiennes à long terme GPPMD sont parfois appelés individuellement un **Fonds** et collectivement les **Fonds**.

Résumé des modifications proposées

Le gestionnaire cherche à obtenir l'approbation des porteurs de parts afin de modifier les objectifs de placement du Fonds collectif d'obligations canadiennes GPPMD et du Fonds collectif d'obligations canadiennes à long terme GPPMD, vers le 31 mai 2019, de la façon indiquée précédemment.

Les modifications proposées des objectifs de placement des Fonds ne changeront pas la nature fondamentale des Fonds, et les objectifs de placement des Fonds demeureront conformes aux principes de placement à long terme du gestionnaire.

Approbations requises

La modification proposée de l'objectif de placement de chaque Fonds ne prendra effet que si elle est approuvée à la majorité des voix (soit plus de 50 %) des porteurs de parts en circulation exprimées à l'assemblée applicable.

Les porteurs de parts de chaque Fonds ont le droit d'exprimer une voix pour chaque part entière qu'ils détiennent et les fractions de parts ne confèrent aucun droit de vote. Les porteurs de parts inscrits d'un Fonds à la fermeture des bureaux le 13 mars 2019 auront le droit de voter à l'assemblée à l'égard du Fonds, sauf si ces parts sont rachetées avant l'assemblée ou si un cessionnaire de parts après cette date suit la procédure requise pour pouvoir exercer les droits de vote rattachés aux parts cédées. Si vos parts vous ont été cédées par un autre porteur après le 13 mars 2019 (ce qui ne survient que dans des circonstances exceptionnelles, comme le décès d'un porteur), vous devriez communiquer avec le gestionnaire afin d'établir les documents qui sont nécessaires pour inscrire la cession des parts dans les registres du Fonds. Vous ne serez en mesure d'exercer les droits de vote rattachés aux parts cédées qu'une fois la cession consignée dans les registres du Fonds.

Le quorum de chaque assemblée se composera d'au moins deux personnes physiques présentes et détenant ou représentant à titre de fondés de pouvoir au moins 5 % des parts en circulation du Fonds. Pour que chaque assemblée soit dûment constituée, le quorum requis doit être atteint à l'assemblée.

Le gestionnaire pourrait, à son appréciation, retarder la mise en œuvre ou ne pas mettre en œuvre les modifications proposées des objectifs de placement des Fonds même si les porteurs de parts du ou des Fonds applicables ont approuvé la modification proposée de l'objectif de placement applicable relative à ce Fonds.

Renseignements supplémentaires

Les investisseurs peuvent obtenir de plus amples renseignements sur les Fonds dans le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds, les rapports de la direction sur le rendement du fonds intermédiaire et annuel et les états financiers intermédiaires non audités et annuels audités des Fonds.

Vous pouvez obtenir un exemplaire du prospectus simplifié, de la notice annuelle, de l'aperçu du fonds, des derniers états financiers intermédiaires et annuels et du dernier rapport de la direction sur le rendement du fonds sur le site Web de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com. Vous pouvez également vous procurer ces documents en vous rendant sur le site Web du gestionnaire à l'adresse mdm.ca, en composant le numéro sans frais 1 800 267-2332, en envoyant une demande par courriel au MDFunds.SimplifiedProspectus@md.ca ou en communiquant avec votre conseiller MD.

Modification proposée de l'objectif de placement du Fonds collectif d'obligations canadiennes GPPMD et motifs et avantages de la modification proposée

Le gestionnaire demande l'approbation des porteurs de parts du Fonds collectif d'obligations canadiennes GPPMD pour modifier l'objectif de placement du Fonds, vers le 31 mai 2019, afin de raccourcir la durée moyenne à l'échéance des placements du Fonds. Cette mesure aura vraisemblablement pour effet de réduire l'exposition du Fonds au risque associé au taux d'intérêt. La réduction de l'exposition du Fonds au risque associé au taux d'intérêt devrait améliorer la protection du capital pour les porteurs de parts. Des durations plus courtes devraient permettre une amélioration du rendement du portefeuille et de la capacité de réduire la volatilité du portefeuille lors de conjonctures boursières imprévues, tout en continuant à générer un revenu.

Si la modification est approuvée, et lorsque le gestionnaire aura mis en œuvre la modification de l'objectif de placement, la durée moyenne à l'échéance des placements du Fonds sera réduite. Le gestionnaire estime que la modification proposée de l'objectif de placement n'exposera pas le Fonds à d'autres risques.

Parallèlement à la modification proposée de l'objectif de placement, lorsqu'elle sera approuvée et mise en œuvre, le gestionnaire changera le nom du Fonds, qui deviendra Fonds collectif d'obligations à court terme GPPMD.

Les porteurs de parts investissent dans le Fonds par l'intermédiaire du compte discrétionnaire qu'ils détiennent auprès de la division Conseils en placement privés MD du gestionnaire. Lorsque la modification de l'objectif de placement sera approuvée et mise en œuvre, Conseils en placement privés MD rééquilibrera les comptes discrétionnaires et leurs placements dans le Fonds afin de les harmoniser aux objectifs de placement du portefeuille personnel du titulaire de compte.

Si la modification de l'objectif de placement est approuvée, le gestionnaire pourrait rajuster les stratégies de placement en vue de mettre en œuvre le nouvel objectif de placement; toutefois, le gestionnaire prévoit qu'elles resteront inchangées, pour l'essentiel, et que seule la durée moyenne pondérée jusqu'à l'échéance sera rajustée afin de s'harmoniser aux objectifs de placement modifiés. Le Fonds continuera d'investir dans des titres non canadiens, sous réserve d'un plafond de 30 % du portefeuille total.

Le tableau qui suit présente les objectifs de placement actuels et proposés du Fonds.

	Actuels	Proposés
Objectifs de placement	<ul style="list-style-type: none"> • L'objectif de placement du Fonds est de préserver le capital et de générer un revenu. • Le Fonds investit dans diverses obligations du gouvernement du Canada et des provinces, de municipalités et de sociétés ainsi que dans des obligations garanties par des éléments d'actif, venant à échéance à court ou à moyen terme. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'objectif de placement du Fonds est de préserver le capital et de générer un revenu. • Le Fonds investit principalement dans diverses obligations du gouvernement du Canada et des provinces, de municipalités et de sociétés ainsi que dans des obligations adossées à des actifs, venant à échéance, en moyenne, à court terme.

Recommandation :
Le gestionnaire estime que la modification proposée de l'objectif de placement du Fonds collectif d'obligations canadiennes GPPMD est dans l'intérêt des porteurs de parts du Fonds et, par conséquent, recommande aux porteurs de parts du Fonds de voter **POUR** la résolution.

Modification proposée de l'objectif de placement du Fonds collectif d'obligations canadiennes à long terme GPPMD et motifs et avantages de la modification proposée

Le gestionnaire demande l'approbation des porteurs de parts du Fonds collectif d'obligations canadiennes à long terme GPPMD pour modifier l'objectif de placement du Fonds, vers le 31 mai 2019, de façon à élargir son mandat de placement pour que celui-ci comprennent des placements dans des obligations à long, à moyen et à court terme, ce qui raccourcira la durée moyenne à l'échéance des placements du Fonds. Cette mesure aura vraisemblablement pour effet de réduire l'exposition du Fonds au risque associé au taux d'intérêt. La réduction de l'exposition du Fonds au risque associé au taux d'intérêt devrait améliorer la protection du capital pour les porteurs de parts et réduire le risque de perte d'un portefeuille lorsque les taux d'intérêt sont en hausse. Des durations plus courtes devraient permettre une amélioration du rendement du portefeuille et de la capacité de réduire la volatilité du portefeuille dans certaines conjonctures boursières. L'ajout de titres à court et à moyen termes au portefeuille du Fonds devrait diversifier l'exposition aux risques.

Si la modification est approuvée, et lorsque le gestionnaire aura mis en œuvre la modification de l'objectif de placement, la durée moyenne à l'échéance des placements du Fonds sera réduite. Le gestionnaire estime que la modification proposée de l'objectif de placement n'exposera pas le Fonds à d'autres risques.

Parallèlement à la modification proposée de l'objectif de placement, lorsqu'elle sera approuvée et mise en œuvre, le gestionnaire changera le nom du Fonds, qui deviendra Fonds collectif d'obligations GPPMD.

Les porteurs de parts investissent dans le Fonds par l'intermédiaire du compte discrétionnaire qu'ils détiennent auprès de la division Conseils en placement privés MD du gestionnaire. Lorsque la modification de l'objectif de placement sera approuvée et mise en œuvre, Conseils en placement privés MD rééquilibrera les comptes discrétionnaires et leurs placements dans le Fonds afin de les harmoniser aux objectifs de placement du portefeuille personnel du titulaire de compte.

Si la modification de l'objectif de placement est approuvée, le gestionnaire pourrait rajuster les stratégies de placement en vue de mettre en œuvre le nouvel objectif de placement; toutefois, le gestionnaire prévoit qu'elles resteront inchangées, pour l'essentiel, et que seule la durée moyenne pondérée jusqu'à l'échéance sera rajustée afin de s'harmoniser aux objectifs de placement modifiés. Le Fonds continuera d'investir dans des titres non canadiens, sous réserve d'un plafond de 30 % du portefeuille total.

Le tableau qui suit présente les objectifs de placement actuels et proposés du Fonds.

	Actuels	Proposés
Objectifs de placement	<ul style="list-style-type: none"> • L'objectif de placement du Fonds est de préserver le capital et de générer un revenu. • Le Fonds investit principalement dans diverses obligations du gouvernement du Canada et des provinces, de municipalités et de sociétés ainsi que dans des obligations garanties par des éléments d'actif, venant à échéance, en moyenne, à long terme. • Le Fonds peut également investir dans des titres non canadiens. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'objectif de placement du Fonds est de préserver le capital et de générer un revenu. • Le Fonds investit principalement dans diverses obligations du gouvernement du Canada et des provinces, de municipalités et de sociétés ainsi que dans des obligations adossées à des actifs, ayant des échéances variées.

Recommandation :

Le gestionnaire estime que la modification proposée de l'objectif de placement du Fonds collectif d'obligations canadiennes à long terme GPPMD est dans l'intérêt des porteurs de parts du Fonds et, par conséquent, recommande aux porteurs de parts du Fonds de voter **POUR** la résolution.

Gestion des Fonds

La gestion des affaires quotidiennes des Fonds incombe au gestionnaire aux termes d'une convention de gestion modifiée et mise à jour datée du 3 février 2011. Le gestionnaire a retenu les services de Gestion d'actifs Manuvie limitée, de Manulife Asset Management (US) LLC, de Manulife Asset Management (Hong Kong) Limited, de Manulife Asset Management (Europe) et de Société de Placements Franklin Templeton pour agir à titre de conseillers en placement des Fonds. Chaque conseiller en placement reçoit des honoraires pour fournir ces services, lesquels honoraires sont payés par le gestionnaire plutôt que par le Fonds concerné.

Aucuns frais de gestion ne sont facturés par le gestionnaire des Fonds puisque les porteurs de parts ont convenu de payer des frais de comptes gérés proportionnels directement à Conseils en placement privés MD, conformément à la convention de conseils en placement conclue entre ces porteurs de parts et Conseils en placement privés MD. Les frais sont plafonnés à 1,56 %.

Le nom et le lieu de résidence des administrateurs et des membres de la haute direction du gestionnaire sont les suivants : Brian Peters, Ottawa (Ontario); John F. Riviere, Ancaster (Ontario); Diane Woollard, La Pêche (Québec); Daniel Labonté, Gatineau (Québec); Mike Gassewitz, Ottawa (Ontario); Glen Gowland, Toronto (Ontario); Alex Besharat, Toronto (Ontario); Craig Gilchrist, Toronto (Ontario); et Erin Griffiths, Toronto (Ontario).

Sauf dans le cas de l'achat, de la vente et de la propriété de parts des Fonds, aucun des administrateurs et des membres de la haute direction n'a reçu une quelconque forme de rémunération de la part des Fonds, et aucun d'eux n'a contracté un prêt auprès des Fonds ni n'a conclu une opération ou un accord avec les Fonds en 2018.

Le 3 octobre 2018, La Banque de Nouvelle-Écosse, par l'intermédiaire de sa filiale en propriété exclusive 10803553 Canada Limited, a fait l'acquisition de toutes les actions émises et en circulation de AMC Holding (2014) Inc., faisant ainsi indirectement l'acquisition de Gestion financière MD inc. En conséquence de l'acquisition, il y a eu un changement de contrôle du gestionnaire. Conformément à une restructuration ultérieure de différentes sociétés de portefeuille, qui a pris effet le 5 novembre 2018, La Banque de Nouvelle-Écosse possède directement la totalité des actions émises et en circulation du gestionnaire.

Nomination des fondés de pouvoir et révocation des procurations

Les personnes désignées dans le formulaire de procuration ci-joint sont des administrateurs et/ou des dirigeants du gestionnaire. **Vous avez le droit de nommer une autre personne (qui n'est pas tenue d'être un porteur de parts du Fonds) pour assister ou agir en votre nom aux assemblées, en biffant les noms imprimés et en indiquant dans l'espace prévu à cet effet sur le formulaire de procuration le nom de cette autre personne, ou en remplissant une autre procuration en bonne et due forme. Pour être valides, les procurations doivent être remises ou postées à Broadridge Investor Communications Solutions (Broadridge), P.O. Box 3700, STN Industrial Park, Markham (Ontario) L3R 9Z9, ou lui être transmises par télécopieur au 514 281-8911 (en français) ou au 905 507-7793 (en anglais). Vous pouvez également voter par téléphone au 1 800 474-7501 (en français) ou au 1 800 474-7493 (en anglais), ou en ligne au www.proxyvote.com, mais vous devez le faire avant les assemblées. Pour être valide, la procuration doit parvenir à Broadridge au moins 24 heures (à l'exclusion des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant le début de celle-ci ou de toute reprise d'assemblée en cas d'ajournement. Vous pouvez aussi déposer votre procuration auprès du président de l'assemblée au plus tard au début de celle-ci.**

Si vous détenez des parts par l'intermédiaire d'un régime enregistré d'épargne-retraite, d'un fonds enregistré de revenu de retraite, d'un compte de retraite immobilisé, d'un fonds de revenu viager, d'un fonds de revenu de retraite immobilisé ou d'un compte d'épargne libre d'impôt de Gestion financière MD (chacun, un **régime enregistré MD**), la Compagnie Trust Royal et son mandataire, Société de fiducie privée MD (collectivement, le **fiduciaire**), n'ont pas le droit d'exercer les droits de vote rattachés aux parts détenues sans obtenir vos directives expresses. Cela signifie que vous avez le droit de voter en ligne, par l'intermédiaire du site Web mentionné précédemment, ou par téléphone, au numéro de téléphone indiqué ci-dessus. Par ailleurs, vous pouvez remettre au fiduciaire des directives expresses indiquant la façon de voter en votre nom, ou assister aux assemblées. Veuillez vous reporter aux instructions figurant sur votre formulaire de procuration pour connaître la façon d'exercer votre droit de vote au moyen de l'une de ces méthodes.

Si vous donnez une procuration, vous pouvez la révoquer à l'égard de toute question, à la condition qu'un vote n'ait pas déjà été tenu sur celle-ci. Vous pouvez révoquer votre procuration de l'une des façons suivantes :

- en remplissant et en signant une procuration portant une date ultérieure et en la déposant de la façon mentionnée précédemment;
- en déposant une révocation écrite signée par vous ou votre mandataire autorisé par écrit à agir en votre nom, à l'adresse mentionnée précédemment, en tout temps jusqu'au dernier jour ouvrable, inclusivement, précédant le jour de l'assemblée ou de toute reprise d'assemblée à laquelle la procuration doit être utilisée, ou encore auprès du président de l'assemblée avant le début de l'assemblée le jour de l'assemblée ou de sa reprise en cas d'ajournement;
- de toute autre manière permise par la loi.

Exercice du pouvoir discrétionnaire par les fondés de pouvoir

Les représentants de la direction désignés dans le formulaire de procuration ci-joint exerceront les droits de vote rattachés aux parts pour lesquels ils sont nommés à titre de fondés de pouvoir conformément aux instructions que vous aurez données sur le formulaire de procuration.

En l'absence de telles instructions, les représentants de la direction exerceront les droits de vote rattachés à ces parts en faveur des résolutions énoncées à l'annexe A de la présente circulaire.

Le formulaire de procuration ci-joint confère aux représentants de la direction un pouvoir discrétionnaire relativement aux modifications apportées aux questions énumérées dans l'avis de convocation et concernant d'autres questions qui pourraient être dûment soumises à l'assemblée. À la date de la présente circulaire, le gestionnaire n'a pas connaissance de telles modifications ni d'aucune autre question.

Parts comportant droit de vote et principaux porteurs

Le capital de chaque Fonds peut être divisé en un nombre illimité de catégories et de séries. Un nombre illimité de parts de chaque série peut être émis. À l'ouverture des bureaux le 28 février 2019, chaque Fonds comptait le nombre suivant de parts émises et en circulation :

	Nombre de parts émises et en circulation
Fonds collectif d'obligations canadiennes GPPMD Série A	664 907 473,5494
Fonds collectif d'obligations canadiennes à long terme GPPMD Série A	195 211 774,0949

Chaque part entière d'un Fonds confère à son porteur une voix à l'égard de toutes les questions relatives à ce Fonds.

Le conseil d'administration du gestionnaire a fixé au 13 mars 2019 la date pour établir les porteurs de parts d'un Fonds qui ont le droit de recevoir un avis de convocation à une assemblée et d'y voter.

Le quorum requis pour chaque Fonds est indiqué à la rubrique « Approbations requises » qui précède.

À la connaissance des administrateurs et des membres de la haute direction du gestionnaire, à l'ouverture des bureaux le 28 février 2019, aucune personne ou société n'avait la propriété véritable, directement ou indirectement, de plus de 10 % des droits de vote rattachés aux parts d'une série d'un Fonds conférant des droits de vote devant être exercés aux assemblées, ni n'exerçait une emprise sur un tel pourcentage de ces parts.

En date du 28 février 2019, aucun des administrateurs et des membres de la haute direction du gestionnaire ne possédait plus de 10 % des parts émises et en circulation d'une série d'un Fonds.

Les droits de vote rattachés aux parts des Fonds qui sont détenues par d'autres OPC gérés par le gestionnaire ne seront pas exercés aux assemblées.

Auditeur

L'auditeur des Fonds est PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., au 18 York Street, Suite 2600, Toronto (Ontario) M5J 0B2.

Généralités

Le conseil d'administration du gestionnaire a approuvé le contenu de la présente circulaire et son envoi aux porteurs de parts des Fonds.

Par ordre du conseil d'administration de Gestion financière MD Inc.,
en sa qualité de fiduciaire et de gestionnaire des Fonds



Nom: Diane Woollard

Titre: secrétaire générale

Le 22 mars 2019

Annexe A – Résolutions

Résolution du Fonds collectif d'obligations canadiennes GPPMD

(le Fonds)

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt du Fonds et de ses porteurs de parts de modifier l'objectif de placement du Fonds de la façon décrite dans la circulaire de sollicitation de procurations datée du 22 mars 2019 et comme il est prévu ci-après;

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. l'objectif de placement du Fonds est, par les présentes, modifié comme suit :
 - L'objectif de placement du Fonds est de préserver le capital et de générer un revenu.
 - Le Fonds investit dans diverses obligations du gouvernement du Canada et des provinces, de municipalités et de sociétés ainsi que dans des obligations adossées à des actifs, venant à échéance, en moyenne, à court terme.
2. tout dirigeant ou administrateur de Gestion financière MD inc., en sa qualité de gestionnaire du Fonds (le **gestionnaire**), reçoit par les présentes l'autorisation et l'instruction de signer et de remettre l'ensemble des documents et de prendre toutes les autres mesures nécessaires ou souhaitables afin de réaliser l'objet de la présente résolution;
3. le gestionnaire est autorisé par les présentes à reporter la mise en œuvre de la modification de l'objectif de placement au plus tard au 31 décembre 2019 sans devoir obtenir l'approbation des porteurs de parts du Fonds;
4. le gestionnaire est, par les présentes, autorisé à révoquer la présente résolution pour quelque raison que ce soit, à sa seule appréciation, sans devoir obtenir l'approbation des porteurs de parts du Fonds, à tout moment avant la mise en œuvre des modifications décrites ci-dessus s'il estime que cette révocation est dans l'intérêt du Fonds et de ses porteurs de parts.

Résolution du Fonds collectif d'obligations canadiennes à long terme GPPMD

(le Fonds)

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt du Fonds et de ses porteurs de parts de modifier l'objectif de placement du Fonds de la façon décrite dans la circulaire de sollicitation de procurations datée du 22 mars 2019 et comme il est prévu ci-après;

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. l'objectif de placement du Fonds est, par les présentes, modifié comme suit :
 - L'objectif de placement du Fonds collectif d'obligations canadiennes à long terme GPPMD est de préserver le capital et de générer un revenu.
 - Le Fonds investit principalement dans diverses obligations du gouvernement du Canada et des provinces, de municipalités et de sociétés ainsi que dans des obligations adossées à des actifs, ayant des échéances variées.
2. tout dirigeant ou administrateur de Gestion financière MD inc., en sa qualité de gestionnaire du Fonds (le **gestionnaire**), reçoit par les présentes l'autorisation et l'instruction de signer et de remettre l'ensemble des documents et de prendre toutes les autres mesures nécessaires ou souhaitables afin de réaliser l'objet de la présente résolution;
3. le gestionnaire est autorisé par les présentes à reporter la mise en œuvre de la modification de l'objectif de placement au plus tard au 31 décembre 2019 sans devoir obtenir l'approbation des investisseurs dans le Fonds;
4. le gestionnaire est, par les présentes, autorisé à révoquer la présente résolution pour quelque raison que ce soit, à sa seule appréciation, sans devoir obtenir l'approbation des investisseurs dans le Fonds, à tout moment avant la mise en œuvre des modifications décrites ci-dessus s'il estime que cette révocation est dans l'intérêt du Fonds et de ses porteurs de parts.



**Gestion
financière MD inc.**

Gestion financière MD inc. détient une participation exclusive ou majoritaire dans ses sept filiales (le groupe de sociétés MD). Elle offre des produits et services financiers, gère la famille de fonds MD et assure la prestation des services-conseils en placement. Pour obtenir une liste détaillée du groupe de sociétés MD, veuillez consulter notre site à l'adresse md.ca.